



CLASSIQUES
GARNIER

AUBERT-TARBY (Clémence), PEREZ (Coralie), « Introduction au numéro spécial. Être entrepreneur de soi-même : l'auto-emploi », *Socio-économie du travail*, n° 1, 2016, *Être entrepreneur de soi-même, l'auto-emploi*, p. 21-27

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06859-4.p.0021](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06859-4.p.0021)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2017. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

INTRODUCTION AU NUMÉRO SPÉCIAL

Être entrepreneur de soi-même : l'auto-emploi

Clémence AUBERT-TARBY
et Coralie PEREZ

En 2014, 10,6 % des actifs occupés de 15 ans ou plus, tous secteurs confondus, sont qualifiés de « non salariés » (Insee). Cette catégorie de travailleurs usuellement qualifiée d'« indépendants », est en réalité hétérogène et regroupe à la fois des agriculteurs (exploitants agricoles), des commerçants et artisans, des professions libérales et des chefs d'entreprises (Chauchard, 2003). Par ailleurs, parmi les salariés, certains cumulent plusieurs statuts et peuvent représenter en ce sens des travailleurs « hybrides », aux frontières du salariat et de l'indépendance. Dans ce numéro, l'accent est mis sur les travailleurs individuels amenés à vendre des prestations qu'ils exécutent eux-mêmes, à titre principal ou bien accessoire (à un statut de salarié ou de retraité par exemple). L'expression « auto-emploi » employée par F. Gaudu (1998), désigne bien la situation de ces travailleurs « indépendants » dont la statistique publique a du mal à rendre compte des contours et des chevauchements éventuels avec d'autres (CNIS, 2016). Elle a pu être utilisée par P-M. Menger (2003) pour désigner les formes d'organisation du travail dominantes dans les arts, distinctes du *freelancing* et du travail indépendant, ou encore par F. Darbus (2008) lorsqu'elle étudie l'évolution des mesures publiques destinées à encourager la création d'entreprise (*i.e.* la « promotion institutionnelle de l'auto-emploi »).

Ainsi, depuis les années 80, les pouvoirs publics promeuvent l'auto-emploi, particulièrement auprès des demandeurs d'emploi, à l'aide de plusieurs mécanismes tels que l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRES) en 1979, la création de l'Agence nationale pour la création d'entreprises, le dispositif EDEN (encouragement au développement

d'entreprises nouvelles) en 1999 et, en 2009, le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise). Si ces mesures participent à stopper la baisse de la part des emplois non salariés dans l'emploi total à partir de 2001, la création du statut d'auto-entrepreneur impulse même une tendance à la hausse à partir de 2009.

Fin 2015, le nombre d'auto-entrepreneurs inscrits est de 1 075 000 mais seule la moitié d'entre eux (56 %) déclare un chiffre d'affaires positif. L'auto-emploi n'est plus seulement encouragé comme substitut à un emploi salarié – que les retournements de conjoncture rendent plus rare ou plus précaire – mais comme une « institutionnalisation du travail à côté » (S. Abdelnour dans ce numéro). Par ailleurs, la part d'auto-entrepreneurs déclarant cette activité comme principale augmente pour atteindre 54 % des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 (Beziau *et al.*, 2015). En plus de l'encouragement par les pouvoirs publics, la dégradation de la conjoncture depuis 2008 a pu favoriser le développement de l'auto-emploi et un « entrepreneuriat de nécessité » pour faire face à la raréfaction de l'emploi, au développement de la précarité et à la baisse des revenus. Plus fondamentalement, on peut y voir une des manifestations de l'effritement durable de la relation salariale « standard » et des protections associées (Weil, 2014). En écho aux politiques d'emploi et de formation de plus en plus individualisées et prétendant donner du pouvoir d'agir aux travailleurs – Compte Personnel de Formation, Compte Personnel d'Activité (qui, au contraire du premier, concernera aussi les indépendants) – la promotion de l'auto-emploi est porteuse d'une vision émancipatrice du travail, réalisé pour son propre compte, à son rythme, sans lien de subordination (juridique) à un employeur. Mais pour quels travailleurs et à quel prix ?

Face à l'engouement que le régime d'auto-entrepreneuriat semble susciter depuis sa création (Micheau, 2016), ce numéro vise à éclairer les formes et les usages économiques et sociaux de l'auto-emploi. Ce faisant, il s'inscrit dans une optique complémentaire au dossier de la *Nouvelle Revue du Travail*, paru en 2014, plus généralement consacré à la porosité des statuts entre indépendance et salariat (voir le compte-rendu rédigé par C. Aubert-Tarby). Il présente notamment les arbitrages rendus par les travailleurs entre les différents statuts d'activité sous la contrainte des donneurs d'ordre d'une part, des protections et des obligations relatives à chacun d'eux d'autre part ; les usages sectoriels spécifiques

de l'auto-emploi comme mode d'exercice du travail ou comme voie d'insertion dans un champ professionnel donné ; les articulations entre auto-emploi, chômage et salariat dans les trajectoires professionnelles.

Les quatre articles retenus pour ce dossier traitent de l'auto-emploi sous le régime de l'auto-entrepreneuriat, et contribuent ainsi à la connaissance de cette forme croissante de mobilisation du travail. Trois d'entre eux sont principalement adossés à des enquêtes qualitatives originales (deux réalisées dans le cadre de thèse de doctorat en sociologie) tandis que le quatrième mobilise un corpus de décisions de justice relatives à des contentieux impliquant des auto-entrepreneurs. Ensemble, ils éclairent, de manière située et argumentée, l'ambivalence de l'auto-emploi entre émancipation et position dominée, entre port d'entrée ou de réinsertion vers l'activité salariée et maintien (souhaité ou redouté) dans une activité « indépendante » pérenne mais risquée.

Les différents usages sociaux du régime de l'auto-entrepreneur sont au cœur de l'article de Sarah Abdelnour. Reposant sur une enquête ethnographique, il analyse les configurations dans lesquelles l'auto-entrepreneuriat se substitue à du salariat. En 2014, plus d'un auto-entrepreneur sur deux n'avait pas d'autre activité professionnelle parallèle. Pour ces auto-entrepreneurs à titre principal ou exclusif, l'article vise à saisir les conditions d'entrée dans l'indépendance, configurations singulières de contraintes et d'aspirations, et les ressources mobilisées pour faire face à son coût. L'auteur identifie deux moments-clé du passage à l'auto-entrepreneuriat. D'une part, et en écho à l'article d'Elsa Vivant, la phase d'insertion professionnelle où, selon les secteurs d'activité (l'architecture, la photographie...) et la nature privée ou publique de l'employeur, l'auto-entrepreneuriat apparaît comme un facilitateur (si ce n'est parfois la condition) de l'exercice du métier. D'autre part, l'auto-entrepreneuriat survient aux bifurcations de trajectoires, pour ceux qui quittent ou perdent un emploi salarié. Dans tous ces cas, le passage à l'indépendance (dans des conditions qui sont différentes de celles des indépendants plus traditionnels) n'est soutenable que s'il trouve des appuis dans le système salarial (« travail à côté », allocation chômage...) et le soutien familial (parents ou conjoints), appuis mis aussi en évidence par Julie Landour dans son article (*cf. supra*).

Les différents usages sociaux du régime de l'auto-entrepreneur sont aussi au cœur de l'article d'Elsa Vivant, « Devenir auto-entrepreneur :

un travail de conversion ? Le cas des jeunes diplômés en urbanisme ». Il met en lumière la diversité des usages et significations du régime de l'auto-entrepreneur en présentant les résultats d'une enquête menée auprès de jeunes diplômés dans leur phase d'insertion professionnelle. Ils ont en commun d'accéder à ce régime d'activité sur proposition d'un employeur, régime qu'ils envisagent comme une condition de leur entrée dans la vie active et dans ce champ professionnel. Cependant, face à l'injonction à l'entrepreneuriat, tous n'adoptent pas la même attitude, entre rejet, adoption et conversion. Trois profils idéaux-typiques sont dégagés et étudiés dans cet article : « salarié indépendant », « chômeur entreprenant », « indépendant converti ». Ils se distinguent par des rapports au travail et à l'emploi qui produisent des identités pour soi et pour autrui divergentes entre salariat, activité, indépendance et professionnalisme. L'expérience est formatrice puisque l'exercice de l'activité sous ce régime est l'occasion d'apprendre « le travail entrepreneurial ». Cela s'effectue néanmoins « au prix de la soumission à une très forte précarité et au dessaisissement de ses droits ».

À l'appui d'une enquête mêlant données quantitatives et entretiens, l'article de Julie Landour propose d'examiner le régime de l'auto-entrepreneur à travers un public particulier, celui des « Mompreneurs ». Réunies dans des réseaux professionnels dédiés, les Mompreneurs se définissent comme des femmes qui créent une activité indépendante à l'arrivée d'un enfant ; pour cela, une part non négligeable d'entre elles a recours à ce dispositif pour créer leur propre emploi. L'auteur s'attache à explorer la manière dont les rapports sociaux de sexe éclairent ce recours *a priori* paradoxal à une activité économique risquée et peu génératrice de droits sociaux à l'occasion d'une maternité. En réponse à la question qui donne son titre à l'article, « Un auto-emploi pensé pour et par la famille ? », l'auteur montre que, tout en ouvrant « une voie d'engagement renouvelée dans le travail », l'activité professionnelle conduite sous le régime de l'autoentrepreneur est le plus souvent unique (seulement 7 % d'entre elles sont salariées par ailleurs), de peu d'envergure (*i.e.* ayant nécessité peu de dépenses d'investissement) et contingente à une vie familiale qu'il ne s'agit pas de déstabiliser.

Enfin, Nadine Levratto et Évelyne Serverin, respectivement économiste et juriste, invitent le lecteur à interroger le régime de l'auto-entrepreneur

au prisme des *risques* pris par les affiliés et la manière dont ils sont couverts ou non par ce régime. En effet, la création et la popularité du régime de l'auto-entrepreneur reposent sur l'absence de risque associée à ce régime. En conditionnant le paiement des cotisations sociales à la réalisation d'un chiffre d'affaires, le législateur a pensé éliminer tout risque de déficit. Ce principe liant rentabilité et risque est interrogé du point de vue de l'auto-entrepreneur. Sur la base d'une approche sociologique du droit, les auteures s'attèlent à une « observation contentieuse des risques » en analysant un corpus de 104 décisions de justice impliquant des auto-entrepreneurs et rendues sur une période de huit mois en 2014. Leurs résultats mettent en lumière trois familles de risques qui peuvent se combiner. La première est engendrée par l'activité elle-même et concerne toutes les entreprises quel que soit leur statut juridique (dettes et créances professionnelles, risques de concurrence). La deuxième famille de risques, la plus importante en volume de cas, découle de la confrontation de la condition d'auto-entrepreneur à celle de salarié (demande de requalification en salarié, risques liés au cumul d'emplois salariés et indépendants...). La troisième famille résulte de la complexité des règles du régime d'auto-entrepreneur lui-même. Au total, ne bénéficiant pas de la protection ni de la personnalité morale, ni de la responsabilité limitée, les auto-entrepreneurs s'avèrent être confrontés à des risques importants et cumulatifs que le plafonnement de leur revenu ne parvient finalement pas à compenser. Adossées à l'analyse des risques pris par les auto-entrepreneurs, les auteures concluent que « ce régime apparaît inadapté au développement d'une entreprise *viable* (...) » (rejoignant ainsi la conclusion qu'elles avaient tirée d'une précédente analyse au prisme du critère d'indépendance ; Levratto, Serverin, 2012). La lecture de ce dernier article met en relief le caractère probablement transitoire et précaire de ces formes d'auto-emploi, révélé par les trois contributions précédentes, particulièrement lorsqu'elles constituent l'activité principale des intéressé-e-s.

Ainsi, l'auto-entrepreneuriat s'avère être un bon analyseur de l'auto-emploi dans un contexte de transformations structurelles du travail et de l'emploi. Ce dossier ne prétend évidemment pas traiter toutes les questions ouvertes par l'auto-emploi dans ses évolutions, usages et régimes d'activité. Outre la dimension comparative qui serait riche d'enseignements (par exemple avec les *self-employed* et *dependent contractors*

aux États-Unis, ou le travail parasubordonné en Italie et en Grèce), l'attention pourrait être utilement portée sur les formes d'organisation visant à accompagner la création de ces micro-entreprises, à mutualiser les protections face aux risques et à favoriser la pérennité de l'activité : couveuses, pépinières, hôtels d'entreprises, SCOP d'indépendants, coopératives d'activité... La nature et le rôle effectif de ces structures d'une part, les usages que les auto-entrepreneurs peuvent en faire et leurs attentes vis-à-vis de ces formes d'organisation (formation par exemple) d'autre part, pourraient faire l'objet d'analyses ultérieures.

RÉFÉRENCES

- Abdelnour Sarah, [2014], « L'auto-entrepreneuriat : une gestion individuelle du sous-emploi », in *La nouvelle revue du travail*, [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 08 novembre 2014, consulté le 16 juillet 2015. URL : <http://nrt.revues.org/1879>
- Barruel Frédéric, Thomas Stéphane, Filatriu Olivier, Mariotte Henri, [2014], « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », *Insee Première*, n° 1487, Février.
- Beziau Jocelyn, Rousseau Sylvie, Mariotte Henri, [2016], « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % en font leur activité principale », *Insee Première*, n° 1615, septembre.
- Chauchard Jean-Pierre, [2003], « Entre travail salarié et travail indépendant : l'émergence du travail autonome », in *Du travail salarié au travail indépendant : permanences et mutations*, Cacucci Editore, p. 1-20.
- CNIS [Conseil National de l'Information Statistique], [2016], « La diversité des formes d'emploi », Rapport du groupe de travail présidé par B. Gazier, mars.
- Darbus Fanny, [2008], « L'accompagnement à la création d'entreprise. Auto-emploi et recomposition de la condition salariale », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 5, numéro 175, p. 18-33.
- Gaudu François, [1998], « Flexibilisation de la vie du travail. Potentialités et défis pour le droit du travail », in *Revue internationale de droit comparé*, volume 5, numéro 2, Avril-juin 1998. Étude de droit contemporain [Contributions françaises au 15^e Congrès international de droit comparé (Bristol, 26 juillet-1^{er} août 1988)] p. 513-526
- Levratto Nadine, Serverin Évelyne, [2012], « L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime », *Revue de la régulation* [en ligne], 12, 2^e semestre/ Autumn 2012.
- Menger Pierre-Michel, [2003], « Les intermittents du spectacle », in *Espaces Temps*, 82-83, Continu/Discontinu. Puissances et impuissances d'un couple. p. 51-66.
- Micheau Frédéric, [2016], *La reconversion professionnelle, l'entrepreneuriat et le travail indépendant ?* Étude réalisée par l'Union des Auto-entrepreneurs en partenariat avec Opinion Way, janvier, 34 p.
- Weil David, [2014], *The Fissured Workplace. Why Work Became So Bad for So Many and What Can Be Done to Improve It*, Harvard University Press.